



Règlement intérieur (Version du 1er mars 2020)

publié le 01/03/2020

 [reglement_interieur_version_du_01_03_2020_](#) (PDF de 200.5 ko)

Version modifiée :

— Ajout d'un article D-4.3 sur la période d'accompagnement après un retour en établissement faisant suite à des faits de violence.



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**